

Délibération n°2022\_07JUIL\_02

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juillet à 14h30,

Le Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale PRIVAS CENTRE ARDECHE, dûment convoqué, s'est réuni à Flaviac sous la présidence de Michel CIMAZ, Vice-Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

**Nombre de membres :**

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 13

**Date de la convocation :**

1<sup>er</sup> juillet 2022

**Présents :**

Jean-François BERNARD, Denise CHOCHILLON, Michel CIMAZ, Gérard GOULLEY, Mathilde GROBERT, Liliane JULIEN, Jean-Michel PAULIN, Isabelle PIZETTE, Marie-Josée SERRE, Yves VALETTE, Yvon VIALAR.

**Excusés :**

François ARSAC ayant donné pouvoir à Michel CIMAZ, Hélène BAPTISTE, Samuel CROS, Isabelle GOUNON, Bernard JUSTET, Jérôme LEBRAT, Doriane LEXTRAIT ayant donné pouvoir à Denise CHOCHILLON, Line MOURIER, Géraldine ROUX, François VEYREINC.

**Secrétaire de séance :**

Sophie VANNIER (Directrice du CIAS).

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS 2022 SUR LE SOUTIEN A L'ACCES AUX DROITS

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et son CIAS concourent activement à permettre un meilleur accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

Ils considèrent que chacun quels que soient son âge, son sexe, sa situation familiale ou professionnelle, ses origines, sa résidence, etc. doit pouvoir accéder aux mêmes droits dans une démarche d'équité et de solidarité. Ils souhaitent également favoriser l'intégration de tous les habitants et leur participation à la vie sociale.

Avec l'accès aux droits, il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale au « droit commun », c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.

Cet enjeu s'incarne sur le territoire avec les objectifs suivants :

- contribuer au vivre ensemble par l'inclusion sociale de tous les habitants,
- réduire le non recours aux droits et combattre la pauvreté,
- proposer une offre de service adaptée à l'ensemble des habitants en proximité,
- réduire la stigmatisation de certains publics,
- améliorer la lisibilité de l'action sociale.

## Délibération n°2022\_07JUIL\_02

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'est également engagée dans une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2019-2022. Elles ont défini 2 orientations dans le domaine de la précarité, accès aux droits et inclusion numérique :

- Faciliter le recours aux droits en proximité
- Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement aux démarches administratives et au numérique

Le CIAS a lancé en mars un appel à projets sur le soutien à l'accès aux droits pour l'année 2022. Cette initiative, à destination des associations et des structures publiques, vise à :

- donner davantage de visibilité aux orientations du CIAS Privas Centre Ardèche en matière de soutien à l'accès aux droits,
- renforcer les actions auprès des bénéficiaires les plus fragiles,
- faire émerger, donner de la cohérence, soutenir ou renforcer des dynamiques de construction collective, partenariale et opérationnelle dans une approche intercommunale,

Le groupe de travail, réuni le 18 mai 2022 pour étudier les projets, propose de retenir 3 dossiers sur les 4 présentés :

| Structure porteuse                           | Nom de l'action   | Budget de l'action  | Subvention sollicitée | Subvention proposée |
|--|---|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Centre socioculturel J et JM Dorel Le Pouzin | Point clic : découverte du numérique et de l'outil informatique pour la maîtrise des démarches administratives en ligne | 11 512 ,00 €        | 2 000,00 €            | 2 000,00 €          |
| Habitat jeunes Privas Centre Ardèche         | Améliorer la lisibilité des droits, des dispositifs, actions en direction des jeunes adultes (16-30 ans)                | 98 400,00 €         | 8 000,00 €            | 3 000,00 €          |
| Association Porte-plume                      | Aide à l'écriture par la mise en place d'un écrivain public allant vers les habitants de la communauté de communes      | 34 400,00 €         | 12 000,00 €           | 1 750,00 €          |
| CIDFF 07                                     | Permanences d'information juridique « Point justice »   | 9 775,00 €          | 6 000,00 €            | Dossier non retenu  |
| <b>Total</b>                                 | <b>107 197,00 €</b>   | <b>154 087,00 €</b> | <b>28 000,00 €</b>    | <b>6 750,00 €</b>   |

Afin de poursuivre la démarche, il est proposé de reconduire l'appel à projets Soutien à l'accès aux droits pour l'année 2023 selon le calendrier prévisionnel de programmation détaillé suivant :

| Dates prévisionnelles | Etapas   |
|-----------------------|--|
| Janvier 2023          | Lancement de l'appel à projets                             |
| février 2023          | Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention |
| Début mars 2023       | Instruction des dossiers                                   |
| Mars 2023             | Validation de la programmation de l'appel à projets 2023   |

## Délibération n°2022\_07JUIL\_02

Ceci exposé,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°07-2016-12-05-0004 du 05 décembre 2016 portant constitution d'une nouvelle Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche issue de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche à compter du 1er janvier 2017 ;
- Vu la délibération n°2018\_19JUN\_03 du Conseil d'administration en date du 19 juin 2018 portant sur l'attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2018 sur le soutien à l'accès aux droits ;
- Vu la délibération n°2019\_18JUIL\_04 du Conseil d'administration en date du 18 juillet 2019 portant sur l'attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2019 sur le soutien à l'accès aux droits ;
- Vu la délibération n°2020\_17DEC\_05 du Conseil d'administration en date du 17 décembre 2020 portant sur l'attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2020 sur le soutien à l'accès aux droits ;
- Vu la délibération n°2021-07-06/189 du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 portant sur la définition de l'intérêt communautaire en matière d'Action sociale ;
- Vu la délibération n°2021-07-06/190 du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2021 portant sur les modalités d'exercice de la compétence d'Action sociale d'intérêt communautaire ;
- Vu la délibération n°2021\_30SEP\_04 du Conseil d'administration en date du 30 septembre 2021 sur l'attribution de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2021 sur le soutien à l'accès aux droits ;
- Vu l'avis du groupe de travail sur l'analyse de l'appel à projets sur le soutien à l'accès aux droits réuni le 18 mai 2022 ;

### **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

- Attribue les subventions dans le cadre de l'appel à projets 2022 Soutien à l'accès aux droits, selon le tableau présenté ci avant sous réserve du respect du règlement de l'appel à projets, pour un budget total de 6 750 € ;
- Dit que le versement de la subvention interviendra en fin d'action sur la présentation d'un bilan détaillé ;
- Autorise le Président à reconduire l'appel à projets Soutien à l'accès aux droits pour l'année 2023.

Délibération n°2022\_07JUIL\_02

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
**François ARSAC**



Le Secrétaire de séance,  
**Sophie VANNIER**

